

Mémoire remis dans le cadre de la proposition de règlement encadrant la participation de la communauté francophone en application de l'article 44 de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*

Mars 2020

Ottawa, le lundi 16 mars 2020

Mme Christine Elliot

Vice-première ministre

Ministre de la Santé

Ministère de la Santé et des soins de longue durée

Politiques stratégiques, planification et services en français

Services aux Autochtones, aux francophones et aux groupes prioritaires

438, avenue University, 4e étage

Toronto (Ontario) M5G 2K8

Objet: Pour que les services en français soient au diapason avec la transformation du système de santé ontarien

Madame la Vice-Première Ministre et Ministre de la Santé,

Au nom de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) et des 744 000 Franco-Ontarien.ne.s qu'elle représente, je tiens à vous remercier de nous donner l'occasion de vous partager ce mémoire dans le cadre de la proposition de règlement que vous avez rendue publique sur la participation de la communauté francophone en application de l'article 44 de la Loi (*Loi de 2019 pour des soins interconnectés*).

Les entités de planification de services de santé en français (entités) jouent un rôle de premier plan dans l'offre de services de santé en province. De par leur mission, les entités contribuent à l'engagement de la communauté dans l'offre de services de santé en français et conseillent de manière novatrice leurs partenaires sur la planification, l'organisation et l'intégration des services de santé diversifiés et de qualité.

Depuis 2010, les entités ont contribué, entre autres, à :

- l'avancement du dossier de la captation de la variable linguistique sur la carte-santé;

- l'évaluation de la capacité du système de santé pour les francophones par le biais du programme Ozi;
- au développement du processus d'évaluation de la conformité aux exigences de désignation;
- l'avancement de dossiers de nouvelles désignations et d'identification d'organismes pour l'offre de services; et
- développer des modules de formation sur l'offre active.

Dans cet esprit, je tiens à souligner l'importance du préambule de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* reconnaissant le rôle de la population francophone en ce qui concerne la planification, la conception, la prestation et l'évaluation de services de soins de santé destinés aux francophones, ainsi que la sage décision que vous avez prise de sauvegarder les acquis francophones lors de son adoption.

La transformation du système de santé est une occasion en or d'améliorer les services de santé en français afin de rendre le système plus efficient et efficace.

Depuis l'adoption de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*, le système de santé ontarien est entré dans une période de transformations importantes et rapides. Santé Ontario a vu le jour. Le rôle des RLISS a grandement changé. Des équipes Santé Ontario ont été sélectionnées. Tout cela en près d'un an seulement. Et ce rythme devrait se poursuivre au cours des prochains mois et des prochaines années.

En cette période de changements structurels, il est capital que la capacité de celles et ceux ayant un impact sur la capacité du système de santé à offrir des services de santé en français évolue au même rythme que sa transformation. Cette vision se traduirait en efficacité et en efficience, puisque la lentille francophone aurait la capacité d'être présente au début de la mise en oeuvre de programmes, de services, de mandats d'ententes de responsabilisation ou de toute autre initiative ayant un impact sur les services de santé.

En analysant votre proposition, nous constatons que le règlement suggéré est très similaire au règlement 515-09, *Engagement de la communauté francophone en application à l'article 16 de la Loi*, qui régit actuellement les entités. En cette période de changements majeurs et fondamentaux, il est curieux que le rôle des entités demeure essentiellement le même à ce jour. L'AFO et ses partenaires espéraient que le règlement aillent un peu plus loin, entre autres en mettant en relation les entités avec ses partenaires clés.

Par ailleurs, je suis surpris de constater que la proposition réglementaire ne contient aucune mesure d'imputabilité. Dans le règlement 515-09, l'article 5 stipule que "chaque réseau local

d'intégration des services de santé fait état, dans son rapport annuel, de ses activités d'engagement et de planification." Pourtant, des mesures d'imputabilité sont essentielles dans un système de santé efficace et efficient. Il nous apparaît essentiel de conserver l'article 5 du règlement 515-09 dans le prochain règlement afin d'assurer une transparence du système.

Recommandation 1

Que le ministère de la Santé oblige Santé Ontario à faire état de ses activités d'engagement et de planification dans son rapport annuel.

Dans un autre ordre d'idée, j'aimerais souligner deux avancées positives contenues dans la proposition réglementaire qui auront un impact sur la clientèle d'expression française :

- Il est proposé que le mandat des entités soit étendu. Auparavant, les entités avaient des liens réglementaires uniquement avec les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS). Désormais, leur lien s'étend également à Santé Ontario et à six agences, soit Action Cancer Ontario, Qualité des services de santé Ontario, Cybersanté Ontario, Services communs pour la santé Ontario, Agence de promotion et de recrutement de Professions Santé Ontario, et plus tard, Réseau Trillium pour le don de vie. Le règlement stipule également que le rôle de conseil des entités s'étend à l'ensemble de la mission de l'agence.
- Le lien unissant Santé Ontario aux entités a été renforcé par rapport à celui qui les unissait au RLISS dans le cadre du règlement 515-09. Le règlement actuel stipule que "chaque réseau local d'intégration des services de santé engage l'entité de planification des services de santé en français", alors que votre proposition dicte clairement que "l'Agence (...) offre sa participation à chaque entité de planification des services de santé en français, collabore avec elle et tient compte de tout conseil qu'elle reçoit de l'entité."

Un élément qui pourrait permettre au règlement d'atteindre les aspirations de la communauté franco-ontarienne est celui de mettre en relation les entités avec ses partenaires clés, tels que les fournisseurs de services de santé, les équipes Santé Ontario et les ministères de la Santé et des Soins de longue durée. La proposition réglementaire élargit certes le champ d'intervention des entités à Santé Ontario et à six agences, mais le règlement se trouverait solidifié s'il y mettait un lien entre les entités et les équipes Santé Ontario, les fournisseurs de services de santé et le ministère, quitte à inclure ensuite les détails de cette relation dans un accord de relation.

Recommandation 2

- Que le ministère de la Santé précise les relations entre les entités et leurs partenaires

clés (Santé Ontario, les fournisseurs de services de santé, les équipes Santé Ontario et le ministère) afin qu'elles puissent remplir leur mandat de conseillers et d'appuyer leurs partenaires dans la planification, la conception, la prestation et l'évaluation de services de soins de santé destiné aux francophones.

De plus, vous retrouverez ci-dessous trois autres recommandations pertinentes dans le cadre de votre exercice de consultation sur votre proposition de règlement.

Recommandation 3

- Que le gouvernement de l'Ontario dote les entités de la capacité de centraliser, de développer et d'analyser les données pertinentes à l'offre de services de santé en français afin de mieux contribuer à l'efficacité et à l'efficience du système de santé.

Recommandation 4

- Que le ministère de la Santé accorde le mandat aux entités de jouer un rôle au niveau provincial, régional et local, afin qu'elles puissent exercer une influence sur tous les niveaux de services.

Recommandation 5

- Que le ministère de la Santé prenne la responsabilité du cadre de financement et d'imputabilité des entités.

Engagements de la ministre de la Santé

Le 6 mars, vous avez écrit aux présidences des entités. J'aimerais vous remercier des engagements que vous avez pris dans cette lettre (voir annexe A) que le bureau de la ministre des Affaires francophones nous a fait parvenir le 13 mars 2020. Je note qu'une lettre d'engagements n'a, bien sûr, pas la même force qu'une mesure législative. Du moins, vous y prenez trois engagements importants :

- Préciser, au moyen d'un accord de relation, les rôles et responsabilités clés dans l'effort collectif visant à planifier, concevoir, offrir et évaluer les services de soins de santé pour les collectivités francophones de l'Ontario, y compris les lignes directrices associées.
- Améliorer l'utilisation des données dans la planification des services de santé en français (...) deux domaines (...) définis conjointement comme étant des priorités (...) les partenaires clés incluent Santé Ontario, les fournisseurs de services de santé, les équipes de santé de l'Ontario, le Conseil consultatif des services de santé en français et le ministère.
- Préciser la relation (des entités) avec le système de santé publique.

Ces trois engagements, que vous souhaitez réaliser au cours de la prochaine année, répondent à des recommandations importantes de la communauté franco-ontarienne en matière de services de santé en français. Il sera important de les concrétiser avant l'échéance des mandats des six entités, qui viennent à expiration en décembre 2020, afin que la transformation du système de santé soit au diapason avec sa capacité de livrer des services en français et pour que les entités reconduites ou nouvelles puissent bâtir autour de ces bases.

Nous sommes d'accord avec votre constat qu'il "reste(ra) encore beaucoup de travail à faire" après l'adoption de ce règlement. Nous accueillons positivement votre admission "que ce règlement particulier ne constitue pas la seule de soutien nécessaire pour établir des relations de travail efficace et axées sur les résultats entre les entités et leurs partenaires clés." L'AFO est d'ailleurs prête à être un partenaire dans l'atteinte de résultats face à ces engagements importants.

Recommandation 6

- Que la ministère de la Santé travaille de concert avec les entités et ses partenaires afin de réaliser d'ici la fin du mandat actuel des six entités les engagements pris par la ministre de la Santé dans sa correspondance destinée aux entités, d'ici le renouvellement de mandat des entités.

Conclusion

L'AFO reconnaît les efforts importants du gouvernement de l'Ontario à bâtir une relation positive avec la communauté franco-ontarienne. Nous voulons poursuivre ce travail avec vous et espérons que ce mémoire vous aidera à adopter le meilleur règlement possible pour vous permettre d'atteindre les engagements que vous avez pris pour la prochaine année.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements ou si vous avez des questions ou des commentaires, je vous invite à contacter l'analyste politique de l'AFO, Bryan Michaud, au 613-744-6649, poste 130, ou par courriel à bmichaud@monassemblee.ca.

Veuillez agréer, Madame la Vice-Première Ministre, mes salutations distinguées.

Le président,



CAROL JOLIN

Annexe A

Correspondance datée du 6 mars 2020 de la ministre de la Santé, l'hon. Christine Elliott, aux entités de planification de services de santé en français

Ministry of Health

Office of the Deputy Premier and
Minister of Health

777 Bay Street, 5th Floor
Toronto ON M7A 1N3
Telephone: 416 327-4300
Facsimile: 416 326-1571
www.ontario.ca/health

Ministère de la Santé

Bureau de la vice-première
ministre et ministre de la Santé

777, rue Bay, 5^e étage
Toronto (Ontario) 1N3
Téléphone : 416 327-4300
Télécopieur : 416 326-1571
www.ontario.ca/sante



MAR 06 2020

175-2020-36

M. Yves Lévesque

Président

Entité de planification des services de santé en
français du Centre, Centre-Est, et de Simcoe Nord Muskoka
14845, rue Yonge, bureau 310
Aurora ON L4G 6H8

M. Lévesque,

Alors que nous allons de l'avant avec la transformation du système de soins de santé de l'Ontario, il est d'une importance capitale que toutes les parties de ce système, y compris le ministère et Santé Ontario, continuent de se concentrer sur le respect collectif de nos obligations en vertu de la *Loi sur les services en français* et que nous collaborions pour améliorer les expériences et les résultats pour la santé des francophones en Ontario.

J'aimerais vous remercier pour le travail important que les entités ont réalisé au cours des dix dernières années et pour l'analyse et les réflexions incluses dans vos recommandations concernant le nouveau règlement en vertu de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*. Je comprends que votre rencontre du 18 février avec mon équipe et les représentants du bureau de la ministre Mulroney a donné lieu à une discussion positive, axée sur des résultats et des solutions. Je suis consciente des problèmes auxquels sont confrontés les francophones et les fournisseurs de services en Ontario et de la nécessité d'un effort concerté de la part de tous les joueurs clés ayant une incidence sur la santé des francophones pour relever ces défis plus efficacement à l'avenir.

Bien que le règlement en cours de préparation en application du paragraphe 44 (1b) de la *Loi de 2019 sur les soins interconnectés* porte sur les obligations de Santé Ontario et les capacités requises des entités de planification, je vous écris aujourd'hui pour confirmer ma compréhension qu'il reste encore du travail à faire et que ce règlement particulier ne constitue pas la seule mesure de soutien nécessaire pour établir et favoriser des relations de travail efficaces et axées sur les résultats entre les entités et leurs partenaires clés.

En particulier, mon ministère collaborera avec toutes les entités de planification de services de santé en français, le Conseil consultatif des services de santé en français et Santé Ontario au cours de la prochaine année pour :

- (1) préciser, au moyen d'un accord de relation, les rôles et responsabilités des partenaires clés dans l'effort collectif visant à planifier, concevoir, offrir et évaluer les services de soins de santé pour les collectivités francophones de l'Ontario, y compris les lignes directrices associées; et

.../2

M. Yves Lévesque

- (2) améliorer l'utilisation des données dans la planification des services de santé en français. Je comprends que ces deux domaines ont été définis conjointement comme étant des priorités, et je comprends également que les partenaires clés incluent Santé Ontario, les fournisseurs de services de santé, les équipes de santé de l'Ontario, le Conseil consultatif des services de santé en français et le ministère. Je comprends que l'on souhaite également préciser la relation avec le système de santé publique.

Nous examinerons également les principaux documents, par exemple les ententes de responsabilisation et les documents de mandat conclus avec Santé Ontario et d'autres organismes, ainsi que d'autres outils à notre disposition à l'échelle du système de santé, dans le but d'explorer des occasions de soutenir l'application opportune de l'outil d'évaluation pour les services en français. Dans le cadre de tous ces efforts, nous continuerons de nous concentrer sur nos obligations en vertu de la *Loi sur les services en français* et de collaborer pour améliorer les expériences et les résultats pour la santé des francophones en Ontario.

Nous ne pourrions y arriver sans vous, et j'espère que je peux compter sur votre participation. Vous pouvez être assuré que je continuerai de m'intéresser activement à ces travaux et que mon bureau recevra des comptes rendus réguliers sur leur progrès.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Christine Elliott
Vice-première ministre et ministre de la Santé

- c. L'honorable Caroline Mulroney, Ministre des affaires francophones
Estelle Duchon, directrice générale, Entité de planification des services de santé en français du Centre, Centre-Est, et de Simcoe Nord Muskoka
Helen Angus, sous-ministre, ministère de la Santé
Marie-Lison Fougère, sous-ministre, ministère des affaires francophones
Sean Court, sous-ministre adjoint intérimaire, Division des politiques et de la planification stratégiques, et des services en français, MS et MSLD
Joanne Plaxton, directrice, Direction des services aux Autochtones, aux francophones et aux groupes prioritaires, Division des politiques et de la planification stratégiques, et des services en français, MS et MSLD

Annexe B

Profil de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario est l'organisme rassembleur et la voix politique de la francophonie de l'Ontario.

C'est aussi

384 membres individuels;
150 membres associatifs; et
23 membres institutionnels.

Une communauté forte de 744 000 francophones vivant dans les quatre coins de la province de l'Ontario

Vision

Un Ontario français, uni dans sa diversité, solidaire dans ses actions et engagé collectivement afin d'assurer son mieux-être.

Conseil d'administration

L'AFO est dirigée par un conseil d'administration composé de 11 membres, soit une présidence (Carol Jolin) et :

- 5 représentant.e.s des régions de l'Ontario (Centre : Dominique Janssens; Est : Marie-France Paquette; Nord-Est : Alexi Breton; Nord-Ouest : Claudette Gleeson; Sud-Ouest : Blandine Lesage)
- 1 représentant.e du groupe identitaire « Aîné(e)s et retraité(e)s » (Jacques Héroux)
 - 1 représentante du groupe identitaire « Femme » (Nicole Fortier Lévesque)
 - 1 représentant.e du groupe identitaire « Jeunesse » (Camille Sigouin)
- 2 représentant.e.s de la communauté des minorités raciales et ethnoculturelles francophones (MREF) (Marcel Mukuta Kalala et David Mbaya Kabamba)

Nous joindre

Assemblée de la francophonie de l'Ontario
435, rue Donald, bureau 336
Ottawa (Ontario) K1K 4X5
Tél.: 613-744-6649 ou 1 866 596-4692